

## Ordre du jour du Bureau exceptionnel de la NPIS non élargi aux responsables de pôle et délégués

**Date :** mardi 12 mai, 12h00-13h00, zoom

**Mission du bureau :** Administration générale

**Ordre du jour et compte rendu :** Président

**Président :** Grégory Ninot

**Vice-présidents :** Fabrice Berna, Bruno Falissard, Michel Noguès

**Trésorière :** Agnès Mazic de Sonis

**Secrétaire générale :** Delphine Giaimo-Pechim (adjoint Boris Tronc)

**Responsable du pôle Recherche :** Alice Guyon (suppléante Émeline Descamps)

**Responsable du pôle Prospective Économique :** Michel Noguès (suppléante Christine Belhomme)

**Responsable du pôle Formation :** Aline Herbinet (suppléant Pierrick Bernard)

**Délégué NPIS Journal :** Robert Meslé

**Délégué Intranet et Internet :** Alain Warnery

**Délégué Congrès 2024 :** Alain Warnery

**Règle d'usage :** Convocation et compte rendu par le Président, le cas échéant, la Secrétaire Générale. Outre les membres élus du Bureau, le responsable de chaque Pôle est invité.e. A charge pour lui ou elle de transmettre l'invitation son adjoint.e en cas d'indisponibilité.

### Invités :

**Présents :** Grégory Ninot, Michel Noguès, Delphine Giaimo-Pechim, Boris Tronc, Agnès Mazic de Sonis

---

### Ordre du jour :

Alerte lancée par Delphine Giaimo-Pechim conformément aux statuts et règlement intérieur

### Établissement du fait :

Une discussion a lieu sur le fait d'une prestation de service d'une personne membre du conseil d'administration. Une décision sur le sujet devra être prise au prochain Conseil d'Administration.

Toutefois, le fait dénoncé est celui d'une intervention hors président et trésorière sur le règlement d'une facture conforme à une procédure établie.

A été évoqué un climat délétère et d'enlisement des procédures qui sur le fond ne répond plus aux valeurs de la société savante.

### Décisions :

Une proposition d'amélioration de la transparence des procédures administratives sera faite au prochain CA.

Le prochain CA sera appelé à se prononcer sur les éventuelles prestations réalisées par les membres du CA.

La secrétaire générale démissionne du bureau et du conseil d'administration.

Le secrétaire général adjoint démissionne du bureau.